

DIRECTION GÉNÉRALE

Christian DUBLÉ
Directeur des Centres Hospitaliers de
VIENNE, BEAUREPAIRE, CONDRIEU et
du PILAT RHODANIEN
Président du Comité Stratégique du
GHT VALRHÔNESANTÉ

Jean-François HÉLIE
Secrétaire Général
Directeur de la Communication, de la
Recherche, de la Qualité et des
Usagers
Secrétaire Général du GHT
VALRHÔNESANTÉ

Magdelène HUSTACHE
Chargée des Affaires Générales
et de la Communication
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : m.hustache@ch-vienne.fr

Vanessa MORISOT
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 03
Mail : direction@ch-vienne.fr

Élodie GUEDES
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 01
Mail : sec.direction@ch-vienne.fr

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2023 – 027

Composition de la Commission Des Usagers

Le Directeur,

- Vu les articles R. 1112-79 et suivants du Code de la Santé Publique relatifs à la commission des usagers des établissements de santé ;
- Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé en date 1^{er} décembre 2022 portant désignation de Madame Patricia CAILLIERE en tant que représentante des usagers suppléante ;
- Considérant la proposition de désignation de de Mme Nathalie ARDOUIN, cadre de santé, en remplacement de Mme Céline GRANGEON, en tant que médiateur non médical représentante du personnel infirmier ou aide-soignant suppléant, par M. ROUSSON, Coordonnateur Général des Soins,

Décide :

Article 1^{er} :

La commission des Usagers est composée comme suit :

- Le Président : M. Christian DUBLÉ et par délégation M. Jean-François HÉLIE, Directeur adjoint, Secrétaire Général,
- Le Vice-président : Madame Jacqueline CROIZAT, représentante des usagers titulaire, présentée par l'Association JALMAV, (désignée par l'ARS),

Deux médiateurs et leurs suppléants, désignés par le représentant légal de l'établissement :

- Médiateurs médicaux :
 - Monsieur le Docteur Bruno ROCHAS, représentant du personnel médical titulaire
 - Madame le Docteur Colette PEYRARD, représentant du personnel médical suppléant
- Médiateurs non médicaux :
 - Madame Véronique SUBRIN, représentante du personnel infirmier ou aide-soignant titulaire
 - Madame Nathalie ARDOUIN, représentante du personnel infirmier ou aide-soignant suppléant

Deux représentants des usagers et leurs suppléants, désignés par le Directeur Général de l'ARS Auvergne Rhône Alpes :

- Madame Jacqueline CROIZAT, présentée par l'Association JALMALV, représentante des usagers titulaire
- Madame Martine BERTHOLAT, présentée par la Fédération nationale des associations de retraités et pré-retraités, représentante des usagers titulaire

- Madame Patricia CAILLERE, présentée par INDOCOSTA CGT, représentante des usagers suppléante
- Représentant des usagers suppléant : poste vacant.

Trois invités permanents :

- Madame Aniela AMEGNIDOU, Ingénieur Qualité ;
- Madame Norah KHENNICHE, Cadre socio-éducatif ;
- Madame Florence ZIMMERMAN, Cadre Supérieur Soignant du Pôle FEMME-MERE-ENFANT

Article 2 :

Les représentants des usagers sont représentés comme suit au sein des différentes commissions :

- CLAN : poste vacant
- CLIN : poste vacant
- EACQ élargie : Madame CROIZAT
- Groupe éthique : Madame CROIZAT, et un poste vacant

Article 3 :

La présente décision prend effet le 26 juin 2023 et annule la décision n° 2021-022 du 24 juin 2021.

Fait à Vienne, le 26 juin 2023

Christian DUBLÉ,

Directeur

